

CONDITIONS DE L'ACTION « OASIS ICE TEA PEACH 2022 »

Généralités

Les présentes conditions sont d'application à l'action OASIS ICE TEA PEACH ("Action") de Schweppes Suntory Benelux., dont le siège social est situé à Rue du Cerf 127, 1332 Genval, Belgique, 0434.395.791, (ci-après "(Ci-après la « Société Organisatrice »), "). Les conditions de l'Action peuvent être obtenues auprès du service consommateurs d'Oasis et également être consultées sur www.oasis-icetea.be ("le Site de l'Action").

La société Organisatrice se réserve le droit de mettre un terme à l'Action ou d'en modifier les règles, conditions, dispositions ou informations à sa discrétion et sans notification préalable, sans pouvoir être tenue de quelque manière que ce soit à verser des dédommagements aux participants. Toute modification ou adaptation des conditions de l'Action et tout arrêt ou modification de l'Action seront communiqués par la société Organisatrice sur le Site de l'action. Les conditions de l'Action ne seront jamais modifiées au détriment des participants pendant la durée de l'Action.

La société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation les courriers qui lui sembleraient frauduleux ou illégitimes. De plus, la société Organisatrice peut suspendre ou annuler une participation en cas de constatation d'un comportement suspect. Par 'comportement suspect' nous entendons (énumération non-limitative) : une tentative de détournement du présent règlement, une multiplication de comptes, un rythme de gains inhabituel, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant/profil enregistré, une tentative de forcer les serveurs, etc.

Participation

La participation à l'Action est liée à l'achat d'un produit parmi les produits Oasis suivant :

Oasis Ice Tea Pêche 1.5L PET – 3124480195388

La participation est limitée à **1** fois par combinaison de nom, prénom, adresse e-mail & numéro iban. Aucune suite ne sera donnée aux participations tardives ou incomplètes ou illisibles.

En participant à l'Action, les Participants déclarent être d'accord avec l'application des conditions de l'Action telles que décrites dans le présent document.

La participation à cette Action est réservée aux personnes majeures (18 ans ou plus).

En participant à cette action, vous acceptez sans réserve ces termes et conditions, qui sont publiés sur le site web de la promotion.

Action

L'action courra du 15/09/22, à 00h au 15/10/22, à 23h59 inclus. La participation est possible jusqu'au 30/10/2022 inclus. Si la limite de participation de 3000 participants est atteinte, aucune autre participation ne pourra être effectuée.

Pour pouvoir participer à cette Action, les participants doivent : inscrire leur nom, prénom, adresse e-mail sur le site de l'action afin de recevoir un e-mail ou SMS de confirmation avec un lien vers la page de remboursement. Ensuite, les participants doivent acheter le produit d'Oasis concerné par la promotion et doivent **conserver le ticket de caisse**. Sur le site de remboursement (lien dans l'e-mail reçu après inscription), les participants doivent remplir le formulaire et uploader une photo de leur ticket de caisse afin d'être remboursés (sur votre ticket, entouré le produit Oasis et la date d'achat).

L'Action court dans tous les points de ventes en Belgique vendant les produits mentionnés au point 4.

Les Participants qui seront correctement inscrits et qui auront uploadé une photo de leur ticket de caisse, recevront un remboursement à hauteur de 100% du prix d'achat payé pour le produit Oasis concerné. (avec un maximum de 2,9 euros) Au total un maximum de 3000 participants auront la possibilité de recevoir un remboursement à hauteur de 100%. Si la limite des 3000 participants est atteinte avant la date du 15/10/22, 23h59, l'action sera clôturée sans possibilité de participations supplémentaires.

Les participants recevront au plus tard le remboursement endéans les 24 jours après la réception des données complètes. Le remboursement de votre produit sera effectué par virement sur le compte bancaire valide Belge, que vous nous aurez transmis, par notre partenaire externe Highco.

La présente Action attribuera les avantages suivants : un remboursement à hauteur de 100% du prix d'achat payé sur le produit mentionné au point 4.

Pour tout ce qui n'est pas couvert par ces conditions, nous pouvons prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de la promotion. En cas de circonstances particulières, nous pouvons également, et si nécessaire, ajuster ces conditions. Notre responsabilité ne peut être engagée si la promotion doit être modifiée ou annulée en raison de circonstances spéciales. Nous ne sommes également pas responsables des dommages qui auraient été causés par notre faute, sauf en cas de non-respect des engagements qui constituent l'une des principales obligations de la convention.

Privacy

Les participants ont l'obligation de fournir des informations correctes, précises et complètes. La société Organisatrice pourra demander aux Participants de fournir la preuve de leur identité, l'éventuel accord d'un tiers (par ex. parents) et une preuve valable d'inscription à l'adresse indiquée par leurs soins. Les Participants qui communiqueront des données incorrectes ne seront pas pris en compte pour l'attribution des prix.

Les données personnelles fournies par le Participant à la société organisatrice dans le cadre de l'Action seront enregistrées dans un fichier de données qui sera traité conformément aux dispositions des lois en vigueur relatives à la protection de la vie privée et aux traitements de données à caractère personnel. Ce fichier ne sera utilisé par la société organisatrice que dans le cadre de la présente Action. Les participants auront le droit de consulter, corriger ou supprimer ces données. Le participant qui demandera la suppression de ses données pendant la durée de l'Action acceptera que sa participation soit automatiquement annulée dans la mesure où l'enregistrement dans la liste des Participants suppose impérativement une inscription. Le participant pourra s'il le souhaite recevoir des informations par e-mail sur les produits et/ou offres de la société organisatrice en cochant la case à cet effet sur le Site de l'Action.

Responsabilité

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler l'action.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite de l'action, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'action, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du Participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'action ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation à l'action se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'action et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement de l'action. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de toute dotation.

La Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance des dotations. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation des dotations proposées.

Propriété intellectuelle

La Société Organisatrice et ses partenaires sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'action qui leurs appartiennent, ou dont ils détiennent les droits d'utilisation et/ou d'exploitation y afférents. L'accès et la participation à l'action ne confèrent aux Participants aucun droit, ni aucune prérogative sur ces droits de propriété intellectuelle.

A ce titre, il est formellement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie des éléments relatifs à l'action, sans l'autorisation écrite préalable de la Société Organisatrice et/ou de ses partenaires.

Fraudes

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement de l'action, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre à la Société Organisatrice, il appartient au(x) participant(s) d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

Reclamations

Pour toute réclamation sur les modalités de l'action, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du présent Règlement, il est possible de contacter S.A. Schweppes Suntory Benelux - - à l'attention du Marketing Oasis – OASIS Casback Ice Tea 2022 - Rue du Cerf 127, 1332 Genval, Belgique

Les contestations et réclamations écrites relatives à l'action ne seront plus prises en compte passé un délai de trois 3 mois après la clôture du Jeu, soit le 15/01/2023.

Donnees personnelles

Les Participants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse erronée entraînera l'élimination immédiate dudit Participant et, le cas échéant, le remboursement de la Dotation déjà retirée.

Les données personnelles nécessaires à l'exécution de l'action seront traitées. Pour participer à l'action, vous devez nécessairement fournir les informations suivantes (ci-après « les Données ») :

Nom

Prénom

Adresse e-mail

IBAN

Les Données des Participants sont collectées aux fins de la participation à l'action décrite dans le présent Règlement et seront conservées pour cette finalité pendant la durée de l'action. Néanmoins, les Données pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale afin de conservation de la preuve de votre participation, de l'envoi des dotations ou de vos consentements pour la défense des droits de la Société Organisatrice. Ces données pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice agissant en tant que responsable de traitement, aux sociétés de son groupe, et à ses sous-traitants, notamment à l'Organisateur.

Conformément au droit applicable en matière de Loi informatique et Liberté et au Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur depuis le 25 mai 2018, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de rétractation, de suppression partiel ou intégral, concernant les données personnelles qui les concernent qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite adressée à : S.A. Schweppes Suntory Benelux - - à l'attention du Marketing Oasis – Oasis Casback Ice Tea 2022 - Rue du Cerf 127, 1332 Genval, Belgique ou à l'adresse e-mail suivante : GDPR.info@suntory.com. Ils disposent également du droit à la portabilité des données.

Par ailleurs, les Participants ont également la possibilité de définir des directives particulières ou générales, modifiables ou supprimables à tout moment, à l'égard de certains traitements, pour la conservation, l'effacement et la communication de leurs données personnelles en cas de décès. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par l'autorité compétente.

Les Participants disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente ; à savoir :

- Gegevensbeschermingsautoriteit - Autorité de protection des données (APD) concernant les Participants résidant en Belgique
- Commission Nationale pour la Protection des Données concernant les Participants résidant au Grand-Duché du Luxembourg

Depot du règlement

Le Règlement complet est consultable sur le site www.oasis-icetea.be

Règlement des différends

Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce Règlement sera tranchée par la Société Organisatrice dans le respect de la législation Belge. Tout comportement d'un Participant pouvant nuire à l'image de la Société Organisatrice et/ou contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs pourra entraîner l'invalidation de la participation à l'action dudit Participant. La Société Organisatrice pourra, de plein droit et sans préavis, exclure tout Participant n'ayant pas respecté le présent Règlement, procéder à l'annulation pure et simple de toute dotation auxquelles ledit Participant pourrait prétendre.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent Règlement serait devenue nulle et non avenue par un changement de législation, une déréglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du présent Règlement.

Droit applicable

L'action et le présent Règlement sont soumis exclusivement au droit Belge.

Tout différend né à l'occasion de cette action fera l'objet d'une tentative de règlement amiable par recours au mode alternatif de règlement des différends. A défaut, les tribunaux de la juridiction de Bruxelles seront seuls compétents pour traiter de la survenance d'un litige relatif à la validité, l'application ou l'interprétation du présent Règlement.

Rédigé le 17/06/22